



1266 Duillier, le 3 juillet 2018

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER
DU JEUDI 21 JUIN 2018, A 20H00.**

Présidence: Olivier Chambaz

A 20h05, le Président Olivier Chambaz salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité au complet. Il relève la présence du secrétaire communal, ainsi que de Mme Laura Lose, représentante du Journal de La Côte. Il salue M. Guy Fritsche, du Bureau d'ingénieur géomètre Bovard & Nickl.

Le secrétaire procède à l'appel, 37 conseillers et deux suppléants sont présents.

Sont excusés : Christian Chambordon, Barbara Gobalet, Yannick Hauser, Melinda Kuster, Aline de Giorgi, suppléante à élire.

Absent: Bryan Binetti.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour, suite à deux démissions de Conseillers qui nous sont parvenues, en remplaçant le point 3 par l'objet : Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux, puis de décaler les autres points à l'Ordre du jour. Il le met en discussion comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation de deux Conseillers communaux
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2018
5. Communications du Bureau du Conseil communal
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis No 2/2018 « Rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2017 »
8. Préavis No 3/2018 « Aménagement du carrefour de l'Epicerie »
9. Nomination d'une commission dans le cadre de la révision partielle des statuts du Conseil Régional
10. Elections règlementaires
11. Préavis à venir
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité

3. Assermentation de deux Conseillers communaux

Le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Béatrice Murith et de M. John David Maton qui tous deux quittent la Commune ; ils remercient les Autorités pour leur collaboration et le plaisir qu'ils ont eu à œuvrer au Conseil communal.

Il appelle les viennent-ensuite Mme Alison Molleyres et M. Jean Scheibling devant les rangs et procède à leurs assermentations.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2018

Le Président relève que le Secrétaire a fait son mea culpa en adressant un courrier pour corriger la communication de Mme la Municipale Vanat-Gachet au point 5.

Le municipal Claude Bosson relève une erreur de date au point 9, dans sa réponse au postulat Chambordon ; il s'agit d'une quinzaine d'actions planifiées jusqu'en 2025 et non 2015.

Le procès-verbal est adopté à main levée, avec une abstention.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président relève que les membres du bureau ont été sollicités pour le dépouillement des votations fédérales du 10 juin avec 41,5% de participation et des votes très clairs, 229 non contre 30 oui pour l'initiative sur la monnaie pleine et 233 oui contre 26 non pour la loi sur les jeux d'argent.

Pour l'information sur le Conseil Régional, demandée lors du dernier conseil, il a été décidé d'en faire un point à l'Ordre du jour du prochain conseil. Le Syndic donnera une information sur ce sujet.

Il donne lecture de la lettre de démission du Secrétaire Municipal Andres Zähringer, qui prendra une retraite anticipée au 1^{er} janvier 2019. Il nous quittera donc au 31 décembre 2018. Le Président relève que nous avons beaucoup de plaisir dans sa collaboration avec le Bureau du Conseil. Il est heureux de savoir que ce futur retraité résidera dans quelques jours à Duillier pour une retraite qu'il lui souhaite heureuse.

6. Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité ; le syndic Jacques Mugnier nous apporte les salutations de la Municipalité en relevant qu'il y a eu une petite erreur lors de l'appel : désormais il y a lieu d'appeler la Conseillère communale Jessica Tissot au lieu de Baumann, suite à son mariage de samedi dernier ; le bureau en prend note et l'assemblée applaudit la jeune mariée.

En plaisantant, le Syndic déclare qu'il ne va pas nous communiquer les résultats du dernier match du Mondial, mais nous informer par les communications suivantes :

S'agissant de la **réponse à la motion Uldry**, nous avançons sur le dossier en question, après des recherches et diverses demandes sur l'aspect du foncier pour un emplacement adéquat d'un éventuel terrain multisport. Nous nous sommes dirigés sur la réalisation d'un

revêtement type tartan avec marquage en lieu et place du préau de notre école. Avec les paramètres étudiés, voisinage, grandeur, subventions, impact, concordance avec l'activité scolaire et le coût bien sûr. Certaines données nous manquent encore, mais la Municipalité a déjà validé le processus. Ce dossier devrait rapidement aboutir à la présentation d'un préavis au prochain conseil pour une réalisation en 2019, si bien sûr ce dernier est validé par votre instance.

Plan de zone réservée : Comme vous le savez, votre assemblée a adopté le préavis No 1/2018 le concernant, avec la modification de son article 3, de même que la proposition municipale de levée des oppositions qui avaient été déposées pour ces deux objets. Notre bureau d'urbanisme a préparé le dossier et l'a déposé auprès du Service du Développement Territorial (SDT), incluant les levées d'oppositions. C'est ce service qui notifiera les courriers aux opposants. Par la suite, il est possible que des droits de recours soient actionnés auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) et c'est, à ce moment-là, le canton qui s'occupera de la procédure, sachant que le bureau Urbaplan et notre avocat-conseil sauront nous seconder si nécessaire.

Parallèlement, la première phase de l'élaboration de notre Plan Général d'Affectation (PGA) démarre et une prochaine rencontre avec notre bureau d'urbanisme permettra d'aller de l'avant dans ce dossier. Vous le voyez, on est encore en phase de planning et dans des discussions générales et visions urbanistiques que nous échangeons, sur la définition du centre, la périphérie, de besoins, genre d'habitats, échanges constructifs fort intéressants, mais pas encore développés concrètement.

Nouveaux habitants : nous avons invité nos nouveaux citoyens ainsi que les personnes de Duillier ayant atteint l'âge leur donnant le droit de participer aux votations, dans un cadre convivial entouré de nos sociétés locales, associations régionales et les membres offrant des activités dans notre commune. Cette soirée fut une vraie réussite avec un joli taux de participation, nous étions plus d'une septantaine à partager le verre de l'amitié et la raclette concoctée par notre Amicale des Pompiers que je remercie encore au passage. Il y avait 66 adultes et 16 enfants, avec 35 personnes excusées.

La Municipalité a rencontré la **commission de sécurité** avec laquelle un tour d'horizon a été établi à leur demande ; je les remercie de la démarche d'ailleurs, nous avons parlé bien sûr de vitesse sur les routes et comme promis nous vous présenterons les chiffres transmis par Starky et Hutch, nos deux radars pédagogiques, plus en détail, mais également d'autres préoccupations leur ont été soumises, ce qui a animé d'autant cette rencontre, sans oublier l'aspect sécuritaire touchant celle de nos citoyens. Vous aurez dès lors constaté qu'un poste mobile de la Gendarmerie se mobilise environ une fois par mois sur notre territoire. Ce poste de gendarmerie est bien sûr à notre service, un service à la population qui répondra soit à des plaintes déposées, soit à vos questions liées au service de police (vol, pertes, etc.). Vous pourrez voir également des patrouilles qui circulent en vélo dans le village. Ce qui m'amène dans le même registre à vous communiquer sur la visite annuelle de la gendarmerie qui a eu lieu. Sur les 67'299 infractions enregistrées en 2017 dans le canton, on relève une petite baisse de 7% par rapport à 2016. Par contre pour Duillier, il y a eu 73 événements, soit une hausse par rapport aux statistiques de 2016 avec quelques 6 vols par effraction, 4 cas liés à la Loi sur les stupéfiants et de plus en plus de cas relevant de la cybercriminalité, soit des escroqueries commises via Internet. Sans vouloir rentrer plus dans les détails sur cette communication, il s'agit de vous rappeler de rester attentif et vigilant, même à Duillier nous avons des risques d'incivilités et de vols, malgré tout trop fréquents, mais nous restons dans la grande proportion de la moyenne cantonale.

Nous avons à l'ordre du jour la nomination d'une commission chargée d'étudier le préavis qui vous sera soumis pour la révision des statuts du Conseil Régional, je vous propose

donc de revenir sur ce point, au moment opportun du déroulement de cet ordre du jour, ce que je ferai volontiers au préalable.

Juste encore un point qui me tient à cœur, agendez la date des 5 et 6 octobre pour venir festoyer au chef-lieu, sur la place du château et des marronniers de Nyon pour célébrer les 10 ans du nouveau district, et oui 10 ans déjà, ce qui se fera sous l'esprit convivial, rallye, musique, nourriture et artisanat local seront là pour vous accueillir, car il fera beau, c'est déjà annoncé, alors venez nombreux les 5 et 6 octobre 2018 à Nyon.

Le Président remercie le Syndic et donne la parole à

Madame Claudine Vanat-Gachet parle de la **Résidence Plein-Sud** à Begnins, qui accueille des personnes à mobilité réduite et qui compte 28 appartements. Il y en a deux de libres et si les Conseillers ont des gens intéressés, ces appartements non médicalisés sont la première étape avant l'EMS et fonctionnent à satisfaction de nos aînés.

AISE : Elle a appris ce matin que le modulaire prévu pour Vich va prendre du retard, la Municipalité ayant déclenché une enquête publique ; il faut donc trouver une solution intermédiaire car on n'aura pas de locaux pour les cours de dessin ou de couture et il faudra trouver une solution dans l'urgence.

La **course des aînés** a vu 60 participants visiter les rives du Doubs et malgré une température fraîche, tout s'est bien déroulé.

Nous aurons à la **rentrée scolaire** toutes les six classes occupées à Duillier, ce qui fera environ 120 enfants dans la cour d'école. L'Association de Parents d'Elève va organiser une cérémonie de promotion avec la collaboration de la direction des écoles et la commune. Elle aura lieu le mercredi 4 juillet à 18h00 au Centre communal, avec des chants et la possibilité de festoyer dans le champ à côté. Elle espère que la météo sera avec les participants.

Le Président la remercie pour toutes ses nouvelles pour les jeunes et les moins jeunes.

Aux questions des conseillers, Marco Coletta relève que l'espérance de vie augmente et il se demande s'il n'y aurait pas lieu de relever le seuil d'entrée pour participer à la course des aînés, par exemple à 68/70 ans. Lui-même aura 65 ans l'an prochain et trouve qu'il faut y réfléchir. Claudine Vanat-Gachet répond que la Municipalité s'est posé la question et qu'il n'en est pas question ; les gens ont le libre choix de s'y inscrire et si le nombre de participants est très élevé, on fera éventuellement plus simple.

Christophe Challande s'exprime au sujet de **l'appartement de l'Edgaronette**, qui n'a pas encore trouvé preneur. Le marché local s'est détendu et il y a de nombreux objets à louer. Sur une dizaine de visites, deux personnes se sont montrées intéressées. Les travaux de toiture vont être achevés dans quelques jours ; ils avaient été retardés par la météo.

Déchetterie intercommunale : Il regrette qu'il y ait un certain manque de respect pour les agents chargés des contrôles d'accès, voire le personnel de la Déchetterie. Par deux fois, l'agent a fait l'objet de menaces, voire d'agression. Or ces contrôles sont nécessaires car ces installations ont attiré des gens de la région ainsi que des entreprises qui l'utilisent sans raison. Il remercie d'ores et déjà les citoyens qui se conformeront aux directives du personnel sur place.

Des **travaux estivaux** vont avoir lieu et il ne faudra pas s'en étonner ; il y aura de l'entretien sur les boiseries de l'école, autour de nos fontaines villageoises, ainsi que des travaux de marquage routier.

Jean-Daniel Macherel demande si le règlement de la Déchetterie est le même pour Duillier que pour Prangins. Le Municipal lui répond que oui, les directives ont été faites en commun.

Maja Stüssi demande s'il est prévu quelque chose pour les personnes handicapées pour l'accès à la déchetterie. Christophe Challande dit que oui, il faut simplement s'adresser au secrétariat municipal et la situation sera analysée au cas par cas. A ce jour, la commune n'a pas encore été confrontée à une telle demande.

Patricia Maye l'interpelle sur le contrôle des badges d'accès ; l'agent a-t-il des directives pour ce faire, car elle a vu un contrôle qui se faisait pratiquement sur la route cantonale, avec arrêt des véhicules ; il y avait donc une colonne de véhicule sur la route et cela devenait dangereux. Elle se demande si ce contrôle ne devrait pas se faire à la hauteur de la porte d'entrée.

Christophe Challande rappelle que nous avons affaire à une société privée, car les collaborateurs de la déchetterie ne peuvent pas tout faire et on ne peut pas contrôler l'accès depuis l'intérieur de la déchetterie. Cette question fera l'objet d'une réflexion au CODIR.

Mme Maye demande s'il n'y aurait pas lieu de mettre des cônes pour faire ledit contrôle.

Le Président relève qu'il est passé le jour en question et qu'en fait, l'agent s'est trouvé face à un récalcitrant qui n'avait pas son macaron. Comme il refusait de partir, il a généré cet embouteillage.

Le Président passe la parole à M. Claude Bosson qui donne les communications suivantes :

Réfection des sources de Duillier : Le chantier pour la réfection des sources a débuté cette semaine. Depuis ce lundi, nous sommes alimentés uniquement par la source de Coinsins. Le débit de la source étant toujours important, nous espérons pouvoir nous passer de l'apport de la SAPAN pendant encore quelques semaines. Le chantier va durer plusieurs mois.

Renaturation ruisseau de Calèves : Par mesure de précaution, l'Office fédéral des routes (OFROU) a exigé de faire un passage de caméra avant les travaux, chose qui a été faite, dans les collecteurs d'eau au niveau de l'autoroute. Un comparatif sera effectué une fois cette traversée réalisée avec un nouveau passage de caméra. Le dossier est actuellement entre les mains du canton qui fera le nécessaire ces prochains jours pour déposer la mise à l'enquête. Nous avions prévu de déposer le préavis pour ce conseil ou le suivant mais en fonction des budgets accordés par la confédération, nous sommes dans l'obligation de repousser ce projet. Celui-ci étant financé à 93%, dont 60% par le canton et le reste par la confédération, nous venons d'apprendre que suite à des changements de priorités, les 33% ne seront disponible qu'en 2020. La mise à l'enquête doit tout de même se faire rapidement afin de ne pas à avoir à compenser ces surfaces d'assolements. Le préavis viendra en temps voulu avec vraisemblablement un début des travaux sur le deuxième semestre de l'année prochaine.

Eclairage public RC / Salle communale : Nous démarrons deux études/projets pour améliorer notre efficacité énergétique. L'un concerne l'éclairage public, plus principalement la route cantonale et l'autre l'éclairage de notre salle communale, tous deux avec un passage aux nouvelles technologies LED.

Fibre optique : Vous avez pu constater que le déploiement de la fibre optique est en plein essor, d'où la présence d'un certain nombre de trous dans notre village. La mise en service est prévue pour cet automne.

Photo SAPAN au mauvais endroit sur le rapport de gestion : Une erreur de montage s'est glissée dans le rapport de gestion 2017, au chapitre SIAEP en regard de la station de

pompage des Tattes. La photo n'est pas au bon endroit, elle devrait se situer en haut de la page suivante, puisque que ce n'est pas notre station mais celle de la SAPAN.

7. Préavis No 2/2018 « Rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2017 »

Le Président donne la parole à Hélène Baudet, rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances, en rappelant aux rapporteurs des commissions que les Conseillers ont tous reçu copie dudit rapport et que le rapporteur peut se contenter d'en faire un condensé et des conclusions.

Hélène Baudet relève la qualité des prestations fournies par la Municipalité sur la situation financière de la commune. L'excédent des charges provient notamment des prévisions relatives à la péréquation de 2016, ainsi que la baisse du revenu des impôts.

La Commission se pose la question sur la pérennisation des deux cartes journalières, est-ce vraiment à la commune de sponsoriser les voyages des citoyens de Duillier et des villages alentours pour une douzaine de milliers de francs par année ?

L'entrée en vigueur du PZR va également compromettre la transformation de la ferme Francelet et l'appartement de l'Edgaronette est toujours à louer.

La Commission espère que les prévisions de rémunération de nos liquidités d'ici 2 à 3 ans se révéleront exactes.

Vu ce qui précède, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis susmentionné et d'en donner décharge à la Municipalité.

M. Aurélien Uldry relève que le revenu des impôts sur la fortune des personnes physiques a fortement baissé en 2017 et demande s'il ne pouvait pas être anticipé, ou si ce sont des personnes fortunées qui ont quitté la commune ?

Michel Peytregnet répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de départ dans la commune, mais qu'en 2016 les revenus du marché boursier l'ont été à la baisse, ce qui pourrait expliquer la différence constatée.

Marco Coletta lit dans le rapport de gestion « Les taux d'intérêts ne sont pas encore montés comme nous l'espérions » et revient sur les liquidités empruntées il y a cinq ans et consignée sur comptes bancaires, « ces liquidités se montreront rémunératoires d'ici 2 – 3 ans, respectivement nous permettront d'effectuer des investissements à des taux d'intérêts en dessous du marché ». Or, la Municipalité affirme depuis 5 ans que ces taux augmenteront, mais qu'elle a perdu et nous payons CHF 100'000.- d'intérêts débiteurs chaque année. Il estime que c'est de l'argent jeté par les fenêtres, que ce n'est pas à la commune de spéculer sur les taux d'intérêt. Il estime que la critique qui lui est réservée nommément en page 21 du rapport de gestion, notamment sur le fait qu'il était membre de la commission de gestion et finances en septembre 2013, lorsque le Conseil Communal étudiait cette proposition d'emprunt ; le secret de fonction ne lui permet pas de rapporter ce qui s'est dit avec la Municipalité. Marco Coletta rappelle à ce sujet que dite commission avait proposé un amendement, accepté par le Conseil, afin de fixer un plafond de charges d'intérêt à CHF 150'00.- par année. Par la suite, à plusieurs reprises, il a demandé une étude sur un éventuel remboursement anticipé de la dette. La Municipalité n'a pas donné de chiffres et n'a pas essayé de négocier avec les banques, se limitant à dire que ça ne valait pas la peine.

Michel Peytregnet relève qu'il y a plusieurs erreurs dans les affirmations de M. Coletta. Premièrement, nous n'avons aucun prêt auprès des banques. Nous aurions eu la possibilité d'emprunter 10 millions, nous n'en avons emprunté que 5. Le Conseil a limité les intérêts à

CHF 150'000.- par année et nous sommes bien en dessous. C'est vrai que l'on peut revenir en arrière, mais personne ne peut refaire l'histoire, personne n'a de boule de cristal, ni la Municipalité, ni M. Coletta d'ailleurs. Ce qui a été accepté a été fait dans les règles. Il faut mettre un terme à ces récriminations, car c'est ici, dans cette salle, que le Conseil communal a autorisé cet emprunt et la Municipalité l'a fait auprès de l'AVS, de la SUVA et de Postfinance, donc pas auprès des banques comme affirmé.

Marco Coletta réplique en disant que nous avons emprunté, pas auprès de banques, mais de l'argent dont nous n'avons pas l'usage et que cela coûte 100'000 CHF par an.

Michel Peytregnet relève que cet argent est emprunté pour encore 17 ans, qu'actuellement, les taux d'intérêts remontent, notamment aux USA et que l'emprunt durera 17 ans ; casser ces contrats à terme nous coûterait le remboursement des intérêts jusqu'en 2034. Si dans 5 ans, nous devons emprunter à 5%, nous serons alors largement gagnants.

Marco Coletta revient sur ce thème car il n'est pas d'accord avec cette vision ; au Japon les taux sont toujours à zéro. Ce n'est pas à la communauté de spéculer avec l'argent public.

Hélène Baudet prend la parole et rappelle aux Conseillers que cette décision l'a été par le Conseil communal il y a 4 ans, que l'on peut toujours être plus intelligent par la suite. La Municipalité a respecté ce choix du Conseil et nous devons tous l'assumer. Il ne sert à rien, chaque année, de revenir sur une décision prise par le Conseil.

Michel Peytregnet remercie la Conseillère qui a résumé en une phrase la situation actuelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 2/2018 est adopté à l'unanimité, avec une abstention.

8. Préavis No 3/2018 « Aménagement du carrefour de l'Épicerie »

Le Président donne la parole aux rapporteurs des trois commissions.

Patricia Maye donne lecture des conclusions de la commission de sécurité.

Willy Jaques donne lecture des conclusions de la commission d'urbanisme.

José Riquez donne lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances ;

Les trois commissions concluent à l'acceptation du crédit d'investissement de CHF 388'100.- destiné à financer l'aménagement du carrefour Rue des Trois-Fontaines - Rue de la Rigolette – Rue du Vieux-Village avec modération de trafic et mobilité douce.

Le Président donne ensuite la parole à la Municipalité.

Christophe Challande relève qu'il s'agit d'une étape importante pour la commune, on parle de ce projet depuis 2017, le dossier est actuellement auprès des services cantonaux ; il est à la disposition des Conseillers pour des questions techniques.

Le plan est projeté sur un écran et le Président demande aux Conseillers s'ils se représentent bien le carrefour en question.

Maja Stüssi relève qu'effectivement, il s'agit d'un carrefour dangereux avec un fort potentiel d'accident. Elle demande à quoi correspond « une haie de passage » ; elle cite le parcours du chemin du Molard, où on n'a pas une bonne visibilité par la faute d'une haie, même à vitesse réduite on voit tardivement les piétons. Elle s'inquiète du cheminement des piétons près de la fontaine, en direction de l'épicerie ou vers la Rigolette.

Christophe Challande rappelle que ce projet correspond aux normes de vitesse 30 km/h, le rétrécissement de la voie de circulation à 4 mètres fait usage de ralentisseur naturel ; le trottoir actuel sera supprimé et le passage des piétons s'effectuera devant le No 2 de la rue du Vieux-Village ; il explique les couleurs du dallage, qui est également un facteur sécurisant.

Maja Stüssi n'est pas rassurée par ces propos. Le passage est visualisé sur la projection. Christophe Challande relève que plusieurs options ont été analysées et que les études ont abouti à la solution la plus pragmatique, en cherchant toujours à améliorer la sécurité. Il demande au spécialiste, M. Guy Fritsche, s'il peut s'exprimer sur le sujet.

Le Président donne la parole à M. Fritsche, lequel revient sur la complexité de ce difficile carrefour ; il rappelle que le seul passage piétonnier marqué au sol, autorisé par les services de l'Etat, est celui qui sert au passage des écoliers sur le chemin de l'école (chemin du Four) et que, s'il y a peu de « trafic piétonnier », on ne pas faire un marquage au sol. Il s'est agi de « recentrer » le carrefour afin de ralentir le trafic ; ce projet s'est fait dans l'idée d'une zone 30 ; on façonne des « aides à la traversée » avec des dégagements et un éclairage pour « marquer » le passage piétonnier. Les piétons ne seront ainsi plus canalisés contre un mur, ils seront plus visibles avec ce déplacement du trottoir.

Maja Stüssi demande pourquoi ne pas faire d'emblée une zone 30 ?

M. Fritsche rappelle qu'il n'y a plus de stop en zone 30 et que les piétons sont prioritaires. Il n'a pas confiance dans le respect des panneaux 30, mieux vaut aménager le secteur pour sécuriser l'espace disponible, trop exigü pour faire des trottoirs protégés. L'objectif est que les automobilistes ralentissent spontanément, avec des vitesses adaptées. Il faut garder en tête que circulent également des véhicules agricoles, des engins de chantier, il faut que tous puissent circuler avec le minimum d'entraves.

Le Président rappelle aux conseillers que la commission de sécurité a également planché sur ce projet et qu'elle a tenu compte de bon nombre d'impératifs. Son rapport est positif sur ce principe d'aménagement routier.

Jean-Daniel Macherel, membre de la commission de sécurité, comprend les inquiétudes de Mme Stüssi et il est convaincu qu'avec les aménagements proposés, il y aura un réel abaissement de la vitesse de passage. Il avait en son temps fait partie de la commission pour le trottoir de la Rigolette ; il avait combattu l'idée d'un trottoir aisément franchissable et a remarqué avec le temps que les automobilistes ne ralentissent pas et obligent les véhicules côté trottoir à le chevaucher pour le croisement parfois entre 40 et 50 km/h.

Patricia Indermühle demande s'il ne serait pas possible de faire un sens unique.

Le Syndic prend la parole ; effectivement l'idée d'un sens unique a déjà été étudiée lors de précédentes études. En fait, le réflexe de certains conducteurs, sûrs de leur bon droit car seul dans leur voie de circulation en sens unique, fait qu'ils ne ralentissent plus suffisamment ; dès lors cette option n'a pas été retenue. Il n'est pas certain que le projet actuel soit la solution miracle et qu'à fortiori on ne fasse pas d'autres choix. Mais pour les années à venir, il faut aller dans le sens de la zone 30, avec la sécurisation de ce carrefour avec une réduction réelle de la vitesse de passage. Il ne croit pas à une forêt de panneaux avec un policier derrière pour amender les usagers. Il préfère des aménagements au fur et à mesure de nos investissements dans le patrimoine routier, comme le concept actuel le propose.

Helga Surber se dit très satisfaite de la prise en compte du besoin sécuritaire pour le chemin des écoliers et de la suppression du trottoir controversé. Elle demande s'il n'est pas possible de placer des dos d'âne pour faire ralentir les véhicules et si les discussions avec les propriétaires ne risquent pas de modifier encore les solutions proposées, ou si on accepte ce projet il n'y aura pas de retour du dossier.

Christophe Challande répond qu'il n'est plus envisagé de dos d'âne qui engendre des coups de frein, suivi d'accélération. Il y a eu de nombreuses discussions avec les riverains,

certaines conventions ont été signées, des accords verbaux obtenus. Nous ne sommes pas à l'abri de recours suite à la mise à l'enquête, mais il faut aller de l'avant et ainsi pouvoir traiter les oppositions éventuelles.

Monsieur Fritsche relève au sujet des dos d'âne que des installations similaires peuvent toujours être rajoutées par la suite si elles semblent nécessaires.

Aurélien Uldry demande si un radar pédagogique, à l'instar de Starky et Hutch, ne pourrait pas être installé à demeure sur ce site. C'est un petit budget, d'environ CHF 8'000.- et cela pourrait bien s'intégrer dans le projet.

Christophe Challande relève que la Municipalité y a bien songé ; préalablement, elle en a acquis deux et équipé 16 candélabres dans la commune pour pouvoir les déplacer souvent, sinon les automobilistes n'y font plus attention. Il est toujours possible de sécuriser le secteur prochainement.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote ; le préavis 3/2018 est accepté à la majorité, avec deux avis contraire et deux abstentions.

Le Président remercie Monsieur Fritsche pour les explications données au Conseil.

9. Nomination d'une commission dans le cadre de la révision partielle des statuts du Conseil Régional

Le Président donne la parole au Syndic pour un complément d'information.

Le Syndic explique que lors de la séance du Conseil Régional du mois d'avril, ils ont été informés que la procédure préparatoire à l'établissement de la nouvelle phase du DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) pour ses 42 communes membres. Il a été proposé d'intégrer le DISREN dans les statuts du Conseil Régional. L'avant-projet est à étudier dans toutes les communes entre août et octobre 2018 ; cette décision a été prise pour que les documents puissent être préparés avant la période estivale, afin que tous puissent étudier ces dispositions avant l'automne. Il y aura une séance d'information à l'attention de ces commissions le mercredi 29 août à 18h30 à la Salle de commune de Gland, afin d'expliquer les modifications de ses statuts.

Le Président demande aux Conseillers de s'annoncer pour cette très intéressante commission. Marco Coletta, Michele Spinello se proposent ; le Secrétaire demande si l'un des délégués au Conseil Régional pourrait en faire partie. Après plusieurs sollicitations, refus et désistements, c'est Yoann Humbert qui accepte. Ils sont élus par acclamation.

10. Elections réglementaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs suppléants, un membre de la CoGesFin)

Le Président donne la parole à M. Marco Coletta, Vice-président pour l'élection du Président.

M. Marco Coletta rappelle l'article 11 du Règlement du Conseil qui demande de nommer chaque année notre Président. Il n'y a pas d'autre candidat ; il indique aux conseillers que le Président actuel Olivier Chambaz accepte de poursuivre son mandat ; il est réélu par acclamations. Le Président remercie les conseillers pour leur confiance. Les autres membres du bureau sont tous d'accord de rempiler. Pour l'exercice 2017 – 2018 sont élus : MM. Marco Coletta, Vice-Président, Christian Chambardon 2^{ème} Vice-Président, Mmes

Barbara Gobalet et Maja Stüssi Scrutateurs, Mmes Françoise Young et Mary-Claude Santschy, Scrutateurs suppléants. La Préfecture demande qu'un secrétaire suppléant soit nommé ; Hélène Baudet figurait comme secrétaire suppléante et elle souhaite passer la main. Alison Molleyres se présente et est élue avec acclamations.

Pour la Commission de Gestion et des Finances, il y a lieu de nommer un nouveau suppléant ; lors du dernier Conseil, M. Alain Meylan a démissionné et a été remplacé par M. José Riquez, que nous conservons pour l'année à venir. Yannick Hauser a écrit au Président pour annoncer qu'il ne se sentait pas suffisamment prêt pour ce poste. Il y a lieu de le remplacer. M. Johan Ahlström se propose et est élu par acclamations. La Commission se composera de M. José Riquez, Président, membres Hélène Baudet, Christian Chambordon, Philippe Gros et Jessica Tissot, suppléant Johann Ahlström.

11. Préavis à venir

Le Syndic fait état des préavis à venir, pour lesquels toutes les commissions ont déjà été nommées par anticipation. Il s'agira du terrain multisport ; de l'aménagement du cimetière, un dossier qui avance bien ; la renaturation du ruisseau de Calève, dossier qui est retardé comme expliqué par Claude Bosson ; le remplacement de la fontaine du Vieux-Village qui n'en finit plus de couler ; la révision des statuts de l'AISE, un dossier qui tarde à se concrétiser ; l'enveloppe énergétique du Centre communal, un dossier que l'on relance, et enfin l'étude des modifications des statuts du Conseil Régional pour le DISREN.

12. Divers et propositions individuelles.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Maja Stüssi a une proposition. Dans plusieurs communes elle a constaté qu'il y a eu la création d'une « boîte à livres », un lieu d'échange qu'elle verrait bien, par exemple, dans l'ancien arrêt du bus ; il suffirait d'y installer un petit éclairage, des étagères et chacun y apporte ses livres à échanger, sans but lucratif.

Le Syndic demande si l'on parle d'une bibliothèque communale, car dans le cas contraire, il y a la possibilité de le faire à la déchetterie ; il apprend qu'en fait la déchetterie n'accepte pas de servir de lieu d'échange et que les livres sont jetés. La Municipalité en prend acte et regarde ce qu'il est possible de faire.

Daniel Grenno parle de la situation rocambolesque des dépôts d'enfants à l'école le matin, à midi et le soir ; visiblement les parents n'ont pas lu les circulaires de l'école. Il a constaté plusieurs véhicules stationnés près de la Dîme, ce qui indique que le problème s'est déplacé, avec une vingtaine d'enfants et de personne qui traversent en vrac la route. La situation est dangereuse avec ce carrefour ; il demande à la Municipalité s'il n'y aurait pas un moyen de le faire, en plus du centre communal, dans la cour de la ferme Francelet.

Claudine Vanat-Gachet confirme, une circulaire a été émise aux parents, suite aux remarques de l'employé communal. Les parents doivent parquer au Centre communal, mais certains continuent de le faire à proximité de l'Eglise. Les parents ne respectent pas les directives alors qu'un cheminement piétonnier sécurisé pour les enfants est en place, de l'école au Centre communal, même en marchant très lentement, il faut moins de 10 minutes pour le faire. Pour les enfants des autres villages, il y a un système de bus qui nous coûte cher, là également on répond aux demandes sécuritaires des parents et malgré tout, on se trouve dans des situations compliquées.

Florian Jeudi suggère d'amender ces automobilistes récalcitrants.

Patricia Maye préférerait que la Gendarmerie dresse des avertissements aux automobilistes, notamment lors de sa présence mensuelle.

Le Syndic rappelle que la Gendarmerie n'est pas engagée pour cela ; il est difficile d'intervenir à des endroits où les automobilistes ont le droit de se parquer.

Patricia Maye remarque qu'en fait, ces automobilistes stationnent en dehors des places de parc, voire en plein carrefour.

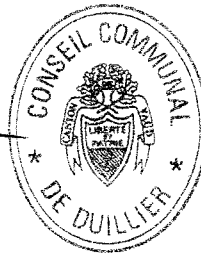
En plaisantant, le Syndic relève que la dernière visite de la Gendarmerie a eu lieu un mercredi après-midi.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h40.

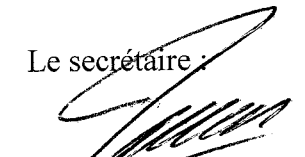
Le Président souhaite à toutes et à tous un bel été, plein succès à notre équipe nationale et de bonnes vacances à chacun.

Le Président :


Olivier Chambaz



Le secrétaire :


Pierre-Alain Josseron